



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/10
23 mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-sixième session

Bonn, 7-18 mai 2007

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

**Rapport sur les activités du Groupe consultatif d'experts
des communications nationales des parties non visées
à l'annexe I de la Convention**

**Note du Président du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ***

Résumé

On trouvera dans le présent document le rapport de la huitième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, en particulier en réponse aux demandes faites par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) au Groupe de faire le point sur l'application de son programme de travail pour 2003-2007 et de fournir des conseils techniques sur l'existence et l'utilisation d'outils et de méthodes pour l'application d'approches agrégatives des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation. Le Groupe a également examiné les communications nationales initiales présentées depuis le 2 avril 2005 et a débattu de sa coopération avec d'autres groupes d'experts et organisations internationales.

* Le présent document a été soumis tardivement afin qu'il soit possible d'y inclure le rapport de la huitième réunion du Groupe consultatif d'experts, tenue du 1^{er} au 3 mars 2007.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 3	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la note	2	3
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre...	3	3
II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS POUR 2007	4 – 10	3
A. Application du programme de travail pour la période 2003-2007.....	6 – 8	3
B. Examen des communications nationales initiales.....	9 – 10	4
III. MESURES PRISES EN RÉPONSE AUX DEMANDES DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE	11 – 17	4
A. Rôle du Groupe consultatif d'experts dans l'application du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.....	11 – 13	4
B. Atelier sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les Parties non visées à l'annexe I de la Convention pour l'établissement des communications nationales et sur les questions intersectorielles.....	14 – 15	5
C. Fourniture de conseils techniques aux Parties sur l'existence et l'utilisation d'outils et de méthodes pour l'application d'approches agrégatives des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation.....	16 – 17	5
IV. COOPÉRATION DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS AVEC D'AUTRES GROUPE D'EXPERTS ET LE PROGRAMME D'AIDE À L'ÉTABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS NATIONALES.....	18 – 23	6
A. Coopération avec d'autres groupes d'experts relevant de la Convention	18 – 19	6
B. Coopération avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales	20 – 23	6
V. CONCLUSIONS.....	24	7

I. Introduction

A. Mandat

1. Par sa décision 3/CP.8, la Conférence des Parties a prié le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) de fournir des conseils techniques à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) sur les questions relatives à l'application de la Convention par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

B. Objet de la note

2. On trouvera dans la présente note le rapport de la huitième réunion du Groupe consultatif d'experts tenue à Belize du 1^{er} au 3 mars 2007. Le point de l'application du programme de travail pour la période 2003-2007 et les éléments éventuels du rôle qu'il pourrait jouer pour contribuer à l'amélioration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I figurent dans le document FCCC/SBI/2007/10/Add.1.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. Après avoir examiné le rapport de la huitième réunion du GCE, le SBI voudra peut-être donner des directives supplémentaires concernant les futures activités du Groupe.

II. Mise en œuvre du Plan de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2007

4. M^{me} Lilian Portillo a présidé la huitième réunion du Groupe consultatif d'experts, à laquelle ont participé 16 membres. La réunion avait pour objet l'élaboration des rapports techniques demandés par le SBI à sa vingt-cinquième session et l'étude des communications nationales présentées par les Parties non visées à l'annexe I au secrétariat depuis le 2 avril 2005. La réunion a pu se tenir grâce à l'appui financier du Gouvernement canadien.

5. En réponse aux demandes de conseils techniques du SBI, le GCE a préparé les rapports techniques ci-après pour la vingt-sixième session du SBI:

- a) Tableau sur les questions intersectorielles figurant dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/SBI/2007/3);
- b) Stratégie de formation globale et d'un bon rapport coût/efficacité à l'appui de l'établissement des communications nationales (FCCC/SBI/2007/6);
- c) Moyens de mieux rendre compte des projets proposés dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/SBI/2007/7).

A. Application du programme de travail pour la période 2003-2007

6. À sa vingt-quatrième session, le SBI a prié le GCE de faire le point sur l'application de son programme de travail pour 2003-2007, de définir le rôle qu'il pourrait jouer pour faciliter l'amélioration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et de lui faire rapport à sa vingt-sixième session (FCCC/SBI/2006/11, par. 28). Pour aider le Groupe à délibérer, un groupe de travail a été constitué au sein du GCE pour préparer un projet de document à partir des contributions initiales des membres.

7. Le rapport sur l'application du programme de travail donne un aperçu des résultats obtenus, par exemple l'organisation d'ateliers de formation pratique aux inventaires de gaz à effet de serre (GES), aux évaluations de la vulnérabilité et à l'évaluation des mesures d'atténuation, des conseils techniques prodigués par le Groupe au SBI et de sa coopération avec d'autres groupes d'experts ainsi qu'avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

8. En faisant le point de l'application de son programme de travail et des nouveaux mandats confiés par le SBI, le GCE a noté ses réalisations et les activités menées pour aider techniquement les Parties non visées à l'annexe I à améliorer l'établissement de leurs communications nationales.

B. Examen des communications nationales initiales

9. À sa vingt-quatrième session, le SBI a prié le GCE d'examiner les communications nationales présentées au secrétariat depuis le 2 avril 2005 et de lui faire rapport à sa vingt-septième session (FCCC/SBI/2006/11, par. 25). Jusqu'à présent, le secrétariat a reçu les communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I ci-après: Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Fidji, Guinée-Bissau, Mozambique, République bolivarienne du Venezuela, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Suriname et Tonga. Au total, 134 Parties non visées à l'annexe I ont présenté leurs communications nationales initiales, trois leur deuxième communication nationale (Mexique, République de Corée et Uruguay), et le Mexique sa troisième communication nationale.

10. Les groupes thématiques du GCE sur les inventaires des GES, les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, les mesures d'atténuation et les questions intersectorielles se sont réunis pour discuter de la présentation des résultats de l'examen des communications nationales initiales et du calendrier pour la préparation du rapport. Lors de leur examen des communications nationales, ils analyseront les besoins, les lacunes et les difficultés rencontrées par les Parties non visées à l'annexe I dans l'utilisation des outils et des méthodologies d'établissement des communications nationales. Ils donneront également leurs avis et formuleront des recommandations afin d'aider les Parties à améliorer l'établissement de leurs prochaines communications nationales.

III. Mesures prises en réponse aux demandes de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

A. Rôle du Groupe consultatif d'experts dans l'application du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

11. Le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, qui a été adopté par les Parties à la vingt-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, comprend une disposition priant le secrétariat d'établir un rapport de synthèse incluant les résultats pertinents des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés, du GCE et du Groupe d'experts du transfert de technologie (GETT) (FCCC/SBSTA/2006/11, par. 34 et 57), ainsi qu'une disposition prévoyant que ces groupes d'experts relevant de la Convention participent à l'application du programme de travail. Concernant les travaux du GCE, le secrétariat fera la synthèse des informations ci-après:

- a) Les méthodes et outils d'évaluation existants et nouveaux, ainsi que les vues sur les enseignements tirés de leur application; les possibilités qui s'offrent, et les lacunes, besoins, contraintes et obstacles relevés; les moyens envisageables pour mettre au point des méthodes et des outils et en assurer une meilleure diffusion; et les possibilités de formation;

- b) Les approches, stratégies, pratiques et technologies d'adaptation aux niveaux régional, national et local dans différents secteurs, ainsi que les expériences, les besoins et les sujets de préoccupation.

12. Ce rapport de synthèse s'appuiera sur les rapports du GCE sur les résultats de l'examen des communications nationales initiales, les réactions et les recommandations formulées par les participants aux ateliers de formation pratique, les matériels didactiques et les rapports techniques du Groupe au SBI. Le GCE a noté que les informations contenues dans les communications nationales et dans ses rapports constitueront des contributions utiles pour le Programme de travail de Nairobi; il aidera les Parties à mieux appréhender et évaluer les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et à adopter des décisions éclairées au sujet des initiatives et mesures d'adaptation à prendre pour y faire face.

13. Le GCE, en réfléchissant à son futur rôle dans l'amélioration de l'établissement des communications nationales, a établi qu'il pouvait contribuer à la réalisation des objectifs du programme de travail de Nairobi en apportant des conseils techniques au SBI sur les méthodologies, les outils et les processus relatifs aux évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation, comme prévu dans les *Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention* (décision 17/CP.8).

B. Atelier sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les Parties non visées à l'annexe I de la Convention pour l'établissement des communications nationales et sur les questions intersectorielles

14. À sa vingt-cinquième session, le SBI a approuvé les efforts du GCE pour appliquer son programme de travail pour 2007 et a noté qu'il fallait organiser un atelier sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement des communications nationales et sur les questions intersectorielles (FCCC/SBI/2006/28, par. 26). Cet atelier, auquel participeront des coordonnateurs de projet de communications nationales et des experts travaillant sur les diverses parties des communications nationales, aura pour objectifs:

- a) L'échange d'informations entre experts sur les bonnes pratiques en matière d'établissement des communications nationales dans des domaines comme la mise en place de systèmes de gestion, la promotion de la coopération régionale, les communications nationales dans le cadre de la planification du développement national et le renforcement des capacités visant à assurer la continuité des travaux sur les communications nationales;
- b) La fourniture de conseils aux experts de Parties non visées à l'annexe I sur la façon de faire figurer dans les communications nationales «toute autre information [jugée] utile pour atteindre l'objectif de la Convention» à l'aide du tableau élaboré par le GCE.

15. Le GCE préparera des monographies nationales soulignant les bonnes pratiques comme un processus durable pour l'établissement des communications nationales, la coopération régionale et la mise en place et l'actualisation de bases de données. Ces monographies porteront essentiellement sur la gestion des systèmes, des institutions et des processus utilisés pour l'établissement des communications nationales et seront présentées à l'atelier afin de servir de base aux discussions.

C. Fourniture de conseils techniques aux Parties sur l'existence et l'utilisation d'outils et de méthodes pour l'application d'approches agrégatives des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation

16. À la douzième session de la Conférence des Parties, le Gouvernement australien a offert d'organiser un atelier visant à aider les pays insulaires du Pacifique à élaborer des projets, notamment ceux proposés dans les communications nationales et les programmes d'action nationaux aux fins de

l'adaptation (PANA), afin que l'aide fournie soit effectivement durable et bien ciblée. Le GCE est convenu de collaborer avec le Gouvernement australien en présentant à l'atelier son rapport technique sur les moyens de mieux rendre compte des projets proposés dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (FCCC/SBI/2007/7).

17. À sa vingt-cinquième session, le SBI a demandé au GCE de continuer, par l'intermédiaire du secrétariat, dans les limites de son programme de travail et en coopération avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales et d'autres organismes internationaux, à fournir des conseils techniques aux Parties sur l'existence et l'utilisation d'outils et de méthodes pour l'application d'approches agrégatives des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation (FCCC/SBI/2006/28, par. 22). Pour répondre à cette demande, le GCE étudiera la possibilité de collaborer avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales à l'organisation en 2007 d'un atelier consacré à cette question.

IV. Coopération du Groupe consultatif d'experts avec d'autres groupes d'experts et le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales

A. Coopération avec d'autres groupes d'experts relevant de la Convention

18. Les Présidents du GCE et du Groupe d'experts des pays les moins avancés se sont rencontrés lors de la douzième session de la Conférence des Parties pour discuter du projet de tableau sur les questions intersectorielles élaboré par le GCE, d'un rapport technique commun sur la façon d'intégrer les informations des PANA dans les communications nationales et de questions générales d'adaptation. Le rapport technique commun sera présenté au SBI à sa vingt-septième session.

19. Le GCE a estimé qu'il fallait collaborer avec le GETT pour fournir une assistance technique aux Parties sur la façon de mieux rendre compte des projets proposés dans les communications nationales. En particulier, il s'est félicité de la publication, par le GETT, d'un guide de l'établissement de projets de transfert de technologie en vue de leur financement, voyant dans cet ouvrage un outil utile aux Parties non visées à l'annexe I pour l'élaboration de ces projets.

B. Coopération avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales

20. Le Président du GCE a représenté le Groupe à une réunion du Comité consultatif du Programme d'aide à l'établissement des communications nationales qui s'est tenue à New York le 27 février 2007. À cette réunion, le GCE et le Programme d'aide ont présenté leur programme de travail pour 2007 et ont déterminé des domaines de mise en œuvre des activités dans lesquels ils pourraient collaborer, notamment l'organisation d'ateliers de formation et la fourniture de conseils techniques aux Parties. Le Comité consultatif a noté que la fourniture d'un appui financier et technique pour l'établissement des communications nationales permettra d'améliorer la qualité des communications nationales et facilitera le respect des délais de présentation. Il a été décidé que le Comité consultatif se réunirait tous les six mois afin de renforcer la collaboration entre le GCE et le Programme d'aide.

21. Le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales a présenté les résultats de ses activités pour les deux dernières années, par exemple la publication et la diffusion de documents d'orientation et d'outils visant à aider les experts à préparer leurs inventaires de gaz à effet de serre et leurs évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation. Les ateliers du Programme d'aide destinés à lancer l'établissement des communications nationales et les ateliers sur l'adaptation et l'atténuation ont fourni aux experts des Parties non visées à l'annexe I les outils et les méthodes

nécessaires à l'établissement de ces communications. De nouveaux ateliers sont prévus en 2007 pour répondre aux demandes d'autres Parties non visées à l'annexe I qui n'avaient pas pu envoyer d'experts aux précédents. Le Programme d'aide a en outre fourni un appui technique et mis en place des réseaux de connaissances destinés à faciliter le partage de données d'expérience entre les experts et à répondre à des demandes techniques particulières.

22. Le Programme d'aide a indiqué qu'en janvier 2007 les agents d'exécution avaient approuvé les projets de deuxième communication nationale de 110 Parties non visées à l'annexe I et que 20 Parties évaluaient et élaboraient le projet de leur deuxième communication nationale. Sur les 110 Parties dont les projets de communication ont été approuvés, 39 se trouvent dans la région Afrique, 30 dans la région Amérique latine et Caraïbes, 27 dans la région Asie et Pacifique, et 14 dans la région Europe orientale et Communauté d'États indépendants.

23. Le GCE a pris acte de l'appui technique fourni par le Programme d'aide aux Parties non visées à l'annexe I, qui vient compléter ses propres activités. Il a estimé qu'il était nécessaire de renforcer sa coopération avec celui-ci par des échanges réguliers de plans et d'activités.

V. Conclusions

24. Le Groupe consultatif d'experts a achevé avec succès son programme de travail pour 2003-2007 basé sur le mandat figurant à l'annexe de la décision 3/CP.8. Il a fourni des conseils techniques au SBI par ses rapports et une assistance technique aux Parties grâce aux ateliers régionaux de formation pratique. Il n'aurait pas pu réaliser les tâches énoncées dans son programme de travail sans l'appui financier et logistique des Parties, en particulier de celles qui ont accueilli les ateliers de formation. L'appui technique apporté par le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le PNUD, le PNUE et d'autres organismes internationaux a également contribué à l'exécution réussie du programme de travail du GCE.
